



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation du projet de loi de finances

La relance de l'économie néglige l'exigence de consommation responsable exprimée par 100 000 Français

Alors que le projet de loi de finances présenté hier, qui met en musique le plan de relance, fait largement l'impasse sur la consommation responsable, l'UFC-Que Choisir rend publiques aujourd'hui les propositions qui ont reçu un appui massif des Français au cours des deux mois de consultation. Compte tenu des réticences du gouvernement à entendre leurs attentes, notamment sur la rénovation énergétique, l'association adresse aux parlementaires sa proposition de loi qui reprend quinze mesures réclamées d'urgence par les consommateurs.

Santé, environnement et numérique en tête des votes des consommateurs

Au début de l'été, et à partir des réflexions de son Mouvement sur l'adaptation de notre modèle de consommation aux conséquences de la crise sanitaire, l'UFC-Que Choisir avait soumis aux consommateurs [17 propositions concrètes](#) qui visaient à permettre l'émergence d'une consommation plus sobre, plus juste et responsable. Ce sont plus de 100 000 Français qui ont ainsi apporté leur pierre à l'édifice de la réflexion sur la « consommation d'après »¹, avec un soutien très affirmé aux différentes pistes de réformes. Ainsi, 12 propositions sur 17 ont reçu plus de 95 % de soutien, et aucune n'était à moins de 83 % d'approbation.

Les cinq propositions les plus soutenues par les consommateurs

Rang	Mesure	Niveau d'approbation
1	Renforcer l'arsenal de lutte contre la fraude bancaire sur internet et la cybercriminalité.	99,2 %
2	Garantir la qualité et l'humanité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes	99,2 %
3	Combattre l'obsolescence organisée en allongeant la durée de garantie	99,2 %
4	Imposer une obligation de résultat aux professionnels de la rénovation énergétique.	98,9 %
5	Reconstruire une autonomie d'approvisionnement en médicaments et dispositifs médicaux.	98,8 %

Source : Votes de 103 627 consommateurs sur www.quechoisir.org, du 25 juin au 4 septembre 2020

Dans le détail, si la santé est logiquement, compte tenu du contexte, au cœur des attentes, la sécurisation de la société numérique et surtout la transition écologique ressortent très clairement. Sur la dimension environnementale, les consommateurs réclament ainsi l'allongement de la durée de garantie et une obligation de résultat pour les travaux de rénovation énergétique.

Des doutes sur l'ambition écologique de la relance

Si l'attente des consommateurs est forte, la réponse dans le cadre du projet de loi de finances est plus timorée. On ne peut en effet que déplorer les effets d'annonce et les mesures à contre-sens prises par les pouvoirs publics, qui mettent en doute la portée environnementale du plan de relance. Ainsi sur la rénovation énergétique : le plan annonce en faire une priorité, ce qu'on ne peut que saluer, d'autant plus que l'approche globale des travaux commence enfin à être favorisée. Mais les 2 milliards d'euros budgétés sur deux ans pour aider les ménages s'inscrivent dans un contexte de disparition d'une autre aide à la rénovation (le crédit d'impôt pour la transition énergétique), d'un montant comparable. En réalité, l'effort public total en faveur de la rénovation des logements ne sera pas plus élevé les deux prochaines années qu'il ne l'était en 2018 ! En outre, tant que le gouvernement ne mettra pas en œuvre l'obligation de résultats pour les travaux de rénovation, l'argent public investi risque, comme jusqu'à présent, de largement servir à arroser le désert².

Il en est de même des ambitions en matière d'agroécologie, qui doit recevoir 1,2 milliard d'euros sur deux ans. Comment comprendre la stratégie de la France en la matière, alors que dans le même temps, un projet

1 103 627 réponses au questionnaire mis en ligne sur www.quechoisir.org entre le 25 juin et le 4 septembre 2020.

2 L'ADEME a montré en 2018 que les trois-quarts des rénovations énergétiques de logements ne permettaient pas de gagner ne serait-ce qu'une classe de DPE (diagnostic de performance énergétique).



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 29 septembre 2020

de loi est examiné par l'Assemblée nationale pour réautoriser l'usage de dangereux insecticides, les néonicotinoïdes ?

Un plan de relance qui dédaigne la confiance des consommateurs

Enfin, les consommateurs ont également appelé de leurs voeux une consommation sobre et créatrice de liens (promotions des circuits courts, régulation du commerce en ligne pour s'assurer d'une juste concurrence avec le commerce indépendant, création d'un « prix vert ») et qui ne laisse personne sur le bord de la route (droit opposable à un internet de qualité, plafonnement des frais bancaires). On ne peut dès lors que regretter que le plan de relance du Gouvernement n'ait pas pris en considération les aspirations des Français à une nouvelle consommation. Les mesures demandées par les consommateurs seraient pourtant indispensables pour favoriser le retour de la confiance et la réorientation des pratiques consuméristes, qui sont les véritables déterminants de notre modèle économique.

Au vu de ces éléments, l'UFC-Que Choisir, à partir des contributions des plus de 100 000 consommateurs participants, a traduit en une proposition de loi de quinze articles ses mesures pour faire émerger une consommation responsable et l'adresse aujourd'hui à l'ensemble des parlementaires, pour qu'elle soit mise à l'ordre du jour du Parlement au plus tôt.